

Un concept clé: le nouvel institut

par Gaston BIBEAU

LES RÉACTIONS qu'a suscitées la publication du Rapport Parent pourraient donner l'impression, à un spectateur étranger, que la province de Québec est une république de l'Afrique centrale récemment promue à l'indépendance. On entend tellement d'acclamations qu'on est surpris de ne pas entendre aussi le battement des tam-tams. Les commissaires eux-mêmes qui ont travaillé à la rédaction de ce rapport, un peu comme l'apprenti sorcier, sont surpris de la danse effrénée qu'ils ont provoquée dans tous les milieux. Et l'un d'eux, Monsieur Guy Rocher qualifiait, récemment, l'euphorie actuelle des commissions scolaires, des journalistes, de certains fonctionnaires du gouvernement et de toute la population en général, il la qualifiait avec humour de "phase congolaise de l'opération 55" !

Loin de moi l'idée de jeter une douche froide sur cet enthousiasme collectif; je serais bien malvenu d'émettre une note discordante dans le concert de louanges qui se lève de tous côtés, même de la part de ceux qui n'entendent rien à la musique.

Il est amusant de voir ces tas de gens qui, tout-à-coup, pérorent sur l'éducation, sur ses faiblesses et sur ses besoins, sur ses méthodes et ses progrès nécessaires, eux qui, durant de si nombreuses années l'ont abandonnée à elle-même, sans se soucier de lui venir en aide d'aucune façon. Elle était peut-être alors moins rentable ! Avec tous ces commentaires qui alimentent les réunions de comités, commissions et sous-commissions, je songe à la boutade d'Anatole France: "tout ne se sait pas mais tout se dit".

Non, tout ne se sait pas et nous n'avons pas fini d'en apprendre sur les réformes continues de l'enseignement dans le monde. Mais on l'a dit et je me plais à le répéter, le Rapport Parent constitue une charte sans précédent dans notre histoire de l'éducation: il analyse magistralement la situation, aligne les principes universels conformes aux objectifs d'une société moderne, élève un édifice fonctionnel et cohérent, édifice que la population du Québec pourra habiter confortablement durant de nombreuses années. Il était temps que nous réglions nos horloges sur le méridien universel.

Polyvalence et institut

La création des Instituts comme niveau distinct d'enseignement constitue, avec l'introduction de la polyvalence, les deux pôles principaux autour desquels gravite notre présente réforme scolaire. Depuis toujours, on connaît le primaire, le secondaire et l'universitaire; dans le cas du secondaire, cependant, son extension à des disciplines autres que classique est de date assez récente.

L'évolution de la société, le taux grandissant de la fréquentation scolaire, le besoin ressenti par tous d'une plus grande coordination des divers types d'études ont peu à peu ramolli les cadres du cours classique; il a exorcisé les sciences et ouvert ses portes aux options. Il devenait de plus en plus lourd et sentait lui-même le besoin de se scinder en deux: les quatre premières années ont constitué le cours secondaire classique: les quatre dernières années ont pris le nom de cours collégial ou pré-universitaire. L'évolution était lente mais elle devait fatalement aboutir à ce que nous connaissons bientôt. Malgré son apparence révolutionnaire, le Rapport Parent, en recommandant le développement d'un cours secondaire polyvalent et la création d'Instituts ne vient que hâter le processus de maturation. On le lui a demandé et on lui en a fourni les moyens.

Avouons toutefois, qu'il pousse plus loin que prévu — peut-être plus loin que souhaitable — le principe de la polyvalence! On pourrait être polyvalent à moins, et l'avenir dira si la polyvalence implique nécessairement "l'omnivale".

Même si les thèmes principaux de la thèse Parent ont été discutés dans le monde entier depuis plusieurs années, ils sont de moins en moins discutables, avouons-le! Au vingtième siècle la culture littéraire a encore sa place, mais elle ne saurait l'occuper toute. Puisque la science et la technique appartiennent désormais au patrimoine de l'humanité il faut en exploiter, au profit de tous, la valeur humaine. Et comme le souligne le rapport, de même que "l'enseignement professionnel a souffert d'être en marge des études générales", ainsi, "il faut que l'étudiant d'université ait été initié au langage et à un certain usage de la technique moderne"; "tous doivent participer à un humanisme où leurs disciplines propres jouent un rôle si important".

La principale innovation de la réforme scolaire consiste dans la création d'un niveau d'enseignement

autonome, situé entre le cours secondaire et les études supérieures.

Ce n'est ni le junior College américain, de niveau universitaire, ni le Sixth form anglais, de niveau secondaire. L'Institut, tel que préconisé par le rapport s'apparente aux nouveaux Instituts français si controversés et qui sont un "casus belli" entre les milieux éducationnels et administratifs. Comme ces Instituts, le nôtre ne fait partie ni du secondaire ni de l'universitaire. Mais il s'en distingue par sa polyvalence absolue, recevant tous les jeunes adultes encore aux études et qui se préparent directement à un emploi ou à des études supérieures. Cette polyvalence qui offrira simultanément la formation générale et la spécialisation serait censée permettre aux élèves une meilleure orientation, accroître leur motivation pour des études prolongées et enrayer l'abandon prématuré des études.

Ce coudolement quotidien du professionnel et du pré-universitaire est conforme à une certaine conception de la démocratie. Il favorisera sans doute le premier, au point de vue formation, mais il n'est pas prouvé qu'il favorisera aussi le second au même point de vue. Le pré-universitaire pourra tirer profit socialement de cette co-habitation: mais "culturellement", on peut mettre en doute les avantages escomptés. Les objectifs étant différents, les méthodes de travail et d'assimilation le sont également. Ne semble-t-il pas un peu utopique de vouloir niveler les classes intellectuelles à ce stade intermédiaire puisqu'on accepte généralement de les dissocier au niveau universitaire et, en Europe, dès le niveau pré-universitaire? (2,270). Est-ce qu'il faut absolument payer ce tribut à la démocratisation pour ne pas être taxé de diviser le peuple? Les techniciens ne sont pas les seuls à croire que le Rapport manque parfois de réalisme.

Que seront les Instituts? Puisque le mot est à la mode, disons qu'ils seront des complexes, des ensembles d'immeubles groupant tous les services académiques et éducatifs; milieu hétérogène dans lequel évolueront tous les métiers, toutes les professions... de 1,500 à 5,000 jeunes gens et jeunes filles dont le seul dénominateur commun sera la préparation de leur avenir.

Ils y vivront deux ans dans une atmosphère que l'on voudrait plus liante. Il est à craindre que ce trop court passage dans un Institut fortement alvéolé par un système d'options multiples, aboutisse à un résultat complètement opposé à celui pour lequel les Instituts sont créés. Ce qui est acceptable dans une Université fréquentée par des étudiants de 20 ans et

plus, devient préjudiciable à la formation sociale de jeunes adolescents. A ce stage du développement, on recherche non seulement des voisins mais des compagnons et des amis. La ruche que l'on veut bâtir ne risque-t-elle pas de devenir un caravansérail dans lequel chacun se coudoie mais où personne ne se connaît vraiment? Cette objection veut être autre chose que l'écho de préjugés bourgeois. Sans prétendre ressusciter les anciens pensionnats contre lesquels tout a été dit, nous pourrions quand même essayer de retenir ce qu'ils avaient de meilleur: des activités parascolaires nombreuses qui initient à la vie, complètent les cours académiques et favorisent les contacts humains indispensables à cet âge. A priori, les Instituts tels que proposés, n'offrent pas tellement de possibilités dans ce domaine; il faudra trouver des compensations.

Comme le souligne le rapport, il s'agit là de l'Institut idéal conforme à l'esprit de socialisation qui souffle sur le monde; il est probablement la formule de l'avenir qui caractérisera le 20e siècle et on ne peut prévoir quelles seront les conséquences culturelles et sociales de ce que d'aucuns appellent déjà des tours de Babel.

Institut et décentralisation

Mais en attendant, nous devons franchir quelques étapes; elles sont une nécessité économique et psychologique. Malgré tous les avantages qu'on peut reconnaître au nouveau projet, on ne passe pas sans transition d'un système ou l'initiative privée à une large place à une planification fortement centralisée.

Et ici, j'avoue qu'il y a quelques affirmations que je ne comprends pas encore très bien. "La décentralisation et la libération du système scolaire québécois est l'une des quatre idées principales qui animent le Rapport de la Commission Parent, a souligné le Directeur du département de sociologie de l'Université de Montréal qui est membre de la Commission d'Enquête sur l'enseignement au Québec. Depuis plus de 100 ans, nous avons vécu dans un des systèmes scolaires les plus étatisés et les plus centralisés au monde", a-t-il affirmé. (cf. reportage de Jules Leblanc dans le Devoir du 17 décembre 1964).

Pourtant, contrairement aux paroles de Monsieur Rocher, on peut lire au numéro 287 du second volume... "ce serait cependant s'engager dans la voie d'une centralisation à laquelle on n'a pas été habitué ici, par tradition et qui paraît répugner à la population".

Et alors, comment peut-on qualifier le rôle du Ministère de l'Education tel que décrit au chapitre quatrième où l'on traite de la formation des Instituts? Je ne fais qu'énumérer: 1) une autorité reconnue devra présider à l'aménagement territorial et à la *planification* des Instituts... Nous croyons que c'est dans le Ministère de l'Education que devra se situer cette autorité à la fois pédagogique et administrative". 2) "C'est à la direction des *programmes* et des *examens* du Ministère de l'Education qu'il appartiendra de préciser le programme d'options qu'offrira l'institut". 3) "C'est aussi de cette direction que relèveront les *normes d'admission* au cours pré-universitaire et professionnel et les *examens finals*". 4) Quant aux *conditions d'admission*, le Ministère devra en fixer les normes. 5) Enfin, comme le Ministère décernera le *diplôme* final, le service aura la responsabilité des *examens* qui compteront pour le diplôme". "Mais à part ça, tout va très bien, Madame la Marquise"!

Réflexions... à bâtons rompus

En terminant je me permets de livrer, à bâtons rompus, quelques-unes des réflexions qui me sont venues à l'esprit en tournant la dernière page du Rapport.

1) *Personnel enseignant*. Nous ne sommes pas parfaits. Nous ne ployons pas sous le poids des diplômes, c'est vrai. Mais, par conscience professionnelle, nous avons tellement déploré nous-mêmes notre manque de préparation... que la population et même bien des enquêteurs superficiels en ont conclu que le personnel enseignant de la province était complètement déficient. Soyons plus compétents, j'en suis! Mais, de grâce soyons plus fiers! Si le Rapport Parent est un chef-d'œuvre il a tout de même été conçu et écrit par des personnes qui ont puisé leur instruction quelque part!

2) *Programmes et méthodes*. Je suis toujours surpris de constater combien les professionnels, les universitaires, sont ignorants de ce qui se passe dans les maisons d'enseignement. Ils y sont passés il y a 5, 10 ou même 25 ans et ils ont la naïveté sinon la malice d'affirmer qu'alors que tout a bougé dans le monde, les collèges, eux, sont demeurés stationnaires. Ils se souviennent avec humour de l'originalité ou des toquades de l'un de leurs professeurs et ils en stigmatisent tout le personnel enseignant. Il en est ainsi des programmes, des méthodes et de l'esprit même des collèges. On colporte à l'envie les préjugés les plus

fantaisistes et l'on est trop souvent heureux de trouver un bouc émissaire pour porter la responsabilité de sa médiocrité personnelle.

3) *Les étudiants, matière première de l'Institut.* C'est vraiment étourdissant de constater, dans le Rapport, la diversité et la masse des connaissances que l'on déversera sur les pauvres étudiants des Instituts, durant deux ans. C'est à croire que l'on aura alors affaire à une nouvelle génération de petits génies de 17 et 18 ans. Il ne faut pas oublier que malgré toutes les théories optimistes qui veulent que le nouveau Ministère ouvre les portes d'un paradis terrestre, il ne faut pas oublier que ces "membres de l'Institut" auront à peu près le développement de nos actuels élèves, de littérature avancée, de véritable philosophie (enfin !) et cela, pour la masse des étudiants, alors qu'aujourd'hui nous avons peine à inculquer les rudiments de la littérature et des mathématiques — sinon tout simplement les règles élémentaires de l'orthographe — à des candidats triés sur le volet. Pourquoi sera-ce tellement mieux lorsque ces mêmes élèves fréquenteront un Institut ? Quel miracle se produira-t-il ? Que les professeurs soient plus compétents, que les méthodes soient plus à point, que les manuels soient parfaits . . . les jeunes seront toujours ce qu'ils sont.

4) *Les institutions privées.* Ici, je dois être très circonspect car je pourrais facilement paraître intéressé et être taxé de chauvinisme. Il faut regretter que, dans la Province de Québec, l'enseignement privé soit à peu près synonyme d'enseignement congréganiste. S'il y avait eu autant d'institutions privées à direction laïque, qu'il y en a à direction religieuse ou cléricale, peut être que les réactions, devant leur éventuelle disparition, auraient été bien différentes de ce qu'elles sont.

Sans doute, le prologue du Bill 60 garantit l'existence des institutions privées: "Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, des bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins".

Sans doute, le Rapport Parent explicite à plusieurs endroits le rôle que les institutions privées auront à jouer à l'avenir, "il ne s'agit pas de faire disparaître les institutions privées, ni de remplacer les établissements d'Etat; il faut plutôt compléter leur action en les faisant participer à un plan d'ensemble" (2,290).

Et Sœur Laurent-de-Rome d'ajouter que "dans l'état de pénurie actuelle, le Québec" ne peut pas accepter que les Collèges classiques et les écoles normales cessent de jouer le rôle qu'ils ont rempli jusqu'ici, et que leurs édifices, leur équipement et leur corps professoral soient perdus. "On ne peut en faire l'économie". (Le Devoir, 14/1/65). Comme philosophie pragmatique, on ne peut pas trouver mieux.

Il est vrai, poursuit notre Sœur Sourire que "les collèges ont été les institutions d'une collectivité régionale, collectivité qui s'est souvent saignée à blanc "pour assurer leur survie". C'est le cas du pauvre ouvrier qui se saignerait à blanc, non plus pour nourrir sa famille, mais pour faire vivre l'épicier !

Sans doute, aussi, le Ministre de l'Éducation proteste contre les interprétations de certains journalistes qui lui prêtaient des propos menaçants à l'égard des institutions privées.

Sans doute, et, sans doute encore il y a quelques trouées lumineuses dans un ciel lourdement chargé mais elles ne peuvent vaincre mes appréhensions et je ne suis pas le seul à m'interroger. Mais, à mesure que se dissipent les fumées d'étonnement et d'admiration de ce premier coup d'arquebuse sur notre tribu, plusieurs s'approchent timidement, examinent l'engin à loisir. C'est un appareil magnifique mais non pas infailible. Nous apprendrons à le manier, sans doute et à en retirer mille avantages, mais en attendant, ne jetons pas tous nos vieux carquois.

Lorsque l'on me demande si je suis pour la disparition des institutions indépendantes, je ne puis que répondre, le plus sincèrement du monde: "je ne suis pour la disparition ou la création ni de ceci, ni de cela . . . je suis pour le ou les systèmes d'enseignement qui répondront le mieux aux besoins réels et aux intérêts de la population de la Province". Je ne puis m'empêcher de songer, cependant, que l'absence totale de maisons indépendantes d'enseignement placerait notre province dans une situation semblable à celle qui existe en Russie et en Tchécoslovaquie et la priverait d'un apport dynamique dont bien peu de pays ont le luxe de se passer.

5) *Universalité du problème.* Trop de gens se figurent que les réformes préconisées par le Rapport sont propres au Québec et sont provoquées par notre situation soi-disant moyennageuse. Pourtant, aucun pays n'y échappe. La France a connu cinq réformes

de son baccalauréat en cinq ans. Ses journaux sont actuellement remplis de protestations. On y lisait en décembre des manchettes comme celles-ci: "La France est le pays le plus fermé aux recherches pédagogiques" ou encore; "nous réclamons une réforme de l'enseignement supérieur".

Dans son discours sur l'état de l'Union, le premier janvier, le Président Johnson annonçait un vaste programme d'aide à l'éducation pour rattraper le temps perdu... Les commentateurs ont prétendu que les crédits promis n'atteignaient pas le quart des montants nécessaires! Et pourtant, ce sont les Etats-Unis qui ont le taux de scolarisation le plus élevé au monde! Quel est le second pays? La France? (6e);

La Suède? (10e); l'Allemagne? (17e); le paradis soviétique? (11e). Non, c'est tout simplement le Canada!¹

Nous sommes en retard. Nous serons toujours en retard car le temps marche plus vite que les hommes. Le Rapport Parent ouvre des routes nouvelles, il déblaye le chemin devant nous, emboîtons-lui le pas. Faisons-le nôtre avant que d'autres, peut-être moins bien intentionnés l'accaparent à leur profit et à notre détriment, par des interprétations hâtives et trop souvent tendancieuses •

¹ Voir O.C.D.E., *Politique de croissance économique et d'investissement dans l'enseignement.*